



LDGL Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL)

Secrétariat exécutif : Kigali-Rwanda B.P. 3042 Kigali Tél. : (250) 58 36 86

Courriel : ldgse01@gmail.com Site : www.ldgl.org, Enregistrée en Suisse sous le N.06370/2004, N. Fed. CH-660-1184004-3

La LDGL exhorte le Gouvernement burundais à rétablir la paix et à organiser des élections paisibles, transparentes et inclusives dans le respect des accords d'Arusha, de la Constitution et des droits de l'homme.

A l'issue de l'annonce, le samedi 25 avril 2015 de la désignation officielle du président sortant, Pierre Nkurunziza, comme le candidat du parti au pouvoir (le CNDD-FDD) aux élections présidentielles de juin 2015, d'importantes manifestations de protestation se sont déroulées à Bujumbura, dans la capitale du Burundi.

Ces manifestations condamnent la décision de briguer un troisième mandat par le Président sortant, en violation de la Constitution burundaise de 2005 et des Accords d'Arusha signés en 2000, des accords pour la paix et de partage du pouvoir qui avaient mis fin à la guerre civile et replacé le Burundi sur la voie de la démocratie.

L'impérieux respect de la Constitution et des Accords d'Arusha

Les Accords d'Arusha sont clairs et disposent à **leur article 7** que le Président de la République « *est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels* ». La Constitution de 2005 inspirée des accords d'Arusha confirme la limitation des mandats présidentiels à son article 96 et dispose que « *le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois* ». Le préambule de la Constitution réaffirmant par ailleurs la nécessaire conformité de celle-ci avec les Accords d'Arusha.

La Constitution doit ainsi nécessairement être interprétée à la lumière des Accords d'Arusha, qui limitent strictement les mandats présidentiels au nombre de deux, que ces derniers aient résulté d'un suffrage universel direct ou indirect. En effet, nul ne devrait confondre délibérément les mandats présidentiels et le mode d'élection.

Les manifestations d'opposition à un troisième mandat qui se sont déclenchées dans la capitale burundaise, Bujumbura depuis dimanche 26 avril 2015, interdites par le Gouvernement et réprimées par la police, ont déjà causé la mort d'au moins 5 personnes, fait de nombreux blessés tandis que des centaines d'autres ont été privées abusivement de liberté par la police. Bien plus les services publics et privés sont paralysés dans la capitale Bujumbura, les étudiants de l'Université officielle du Burundi sont chassés par le Gouvernement des campus universitaires pour des raisons de sécurité, les établissements secondaires du pays sont en train de se vider des élèves qui rentrent chez eux pour les mêmes raisons de sécurité, etc.

Ces manifestations se tiennent au moment où le Burundi est en plein processus électoral dont les préparatifs se poursuivent par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Ainsi, des étapes sont déjà franchies notamment l'enrôlement des électeurs, le dépôt des dossiers de candidatures aux élections législatives et communales programmées le même jour le 26 mai 2015. Au même moment, la période de dépôt des dossiers de candidatures aux élections présidentielles de juin 2015 est déjà ouverte par la CENI entre le 30 avril et le 9 mai 2015 ; il reste deux jours avant la fin du dépôt des candidatures pour les Présidentielles, mais le pays est sous le coup de manifestations et le fonctionnement normal des institutions est paralysé y compris pour la CENI. Ce qui pose le problème du respect du calendrier électoral.



LDGL Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL)

Secrétariat exécutif : Kigali-Rwanda B.P. 3042 Kigali Tél. : (250) 58 36 86

Courriel : ldglse01@gmail.com Site : www.ldgl.org, Enregistrée en Suisse sous le N.06370/2004, N. Fed. CH-660-1184004-3

Verrouillage de l'espace public et censure de l'information

Suite à ces manifestations, les autorités ont pris de nombreuses mesures restrictives aux libertés individuelles et au libre exercice de la liberté d'expression ainsi que le droit à l'information. C'est dans ainsi que la Radio Publique Africaine (RPA), une des radios privées les plus écoutées a été fermée, tandis que toutes les radios privées indépendantes comme Bosesha FM et Isanganiro ont vu leurs émetteurs débranchés à l'intérieur du pays.

Sur décision des mêmes autorités, la Maison de la Presse, d'où émettaient en synergie plusieurs radios privées indépendantes, et qui assuraient une couverture en direct du déroulement des manifestations a été fermée lundi 27 avril 2015.

Du coup, les citoyens de l'intérieur du Burundi sont privés du droit à l'information sur l'évolution de la situation et de leur sécurité.

L'accès à internet est également limité à Bujumbura. Plusieurs réseaux sociaux, dont WhatsApp, Twitter et Facebook, ont été coupés mercredi 29 avril sur les téléphones portables, suite à la lettre assortie d'une liste de sites à suspendre adressée aux opérateurs par l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécoms (ARCT), régulateur burundais du secteur.

Emission de mandats d'arrêt à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme

Il est rapporté que les défenseurs des droits de l'homme sont également inquiétés par les autorités qui ont décidé de procéder, sans motifs valables, à l'arrestation des faiseurs d'opinion et acteurs dynamiques de la société civile au Burundi.

En effet, Pierre-Claver Mbonimpa, une des figures de la défense des droits de l'homme et président de l'Association Burundaise de Protection des Droits Humains et des personnes détenues (APRODH), a ainsi été brutalement arrêté le lundi 27 avril 2015 au matin, par les forces de police pour participation à un mouvement insurrectionnel, sans présentation toutefois d'un mandat d'arrêt à son encontre.

Il a finalement été libéré mardi 28 avril 2015 suite à la condamnation de son arrestation notamment par la porte-parole de l'Union européenne pour les Affaires étrangères, Catherine Ray.

En outre, il est rapporté que deux mandats d'arrêt ont par ailleurs été émis à l'encontre, respectivement, de M. Pacifique Nininahazwe, Président du Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE) et de M. Vital Nshimirimana, Président du Forum pour le renforcement de la société civile au Burundi (FORSC), tous deux leaders de la société civile et faisant partie des organisateurs de la campagne "Halte au 3ème mandat". La nature des faits leur reprochés n'a toutefois pas été révélée.

Il est enfin rapporté que des autorités judiciaires ad hoc itinérantes ont été mises en place afin de poursuivre et juger toutes personnes tenant des discours d'opposition au troisième mandat du président sortant. Des craintes ont notamment été exprimées concernant la possibilité de procédures expéditives et de violations des droits de la défense et du droit à un procès juste et équitable dans le contexte prévalent au Burundi.



LDGL Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL)

Secrétariat exécutif : Kigali-Rwanda B.P. 3042 Kigali Tél. : (250) 58 36 86

Courriel : ldglse01@gmail.com Site : www.ldgl.org, Enregistrée en Suisse sous le N.06370/2004, N. Fed. CH-660-1184004-3

Exode massif de réfugiés vers le Rwanda, RDC et la Tanzanie

Devant ce climat de forte tension au Burundi et la crainte d'actions de violence de la part de la Ligue des jeunes du parti CNDD-FDD Imbonerakure, qui opèrent aux côtés des forces de police, ont conduit de nombreux burundais à fuir vers les pays voisins, dont le grand nombre vers le Rwanda, la Tanzanie et la RDC.

Selon un décompte délivré samedi 25 avril par le Haut-Commissariat des Nations unies aux Réfugiés (HCR), il y aurait déjà 17.000 Burundais réfugiés au Rwanda. D'après les chiffres du Gouvernement de Kigali, qui a mis en place un troisième centre d'accueil sur son territoire pour faire face à cet afflux massif de réfugiés burundais, ces derniers seraient actuellement à environ 21.000, essentiellement des femmes et des enfants.

Toutefois, compte tenu du fait que certains réfugiés préfèrent rester dans des familles d'accueil et qui, donc, ne sont pas recensés, le Rwanda pourrait abriter à ce jour 30.000 réfugiés burundais. Le Gouvernement rwandais s'attend par ailleurs à ce que le nombre de réfugiés venant du Burundi atteigne au total 50.000 personnes. Ce qui aura un impact sur l'environnement économique, social et écologique du Rwanda.

Face à la multiplication des cas de violation des droits de la personne rapportée au Burundi:

- ✚ La LDGL est préoccupée par les violations des droits de l'homme rapportées dans ces manifestations et déplore les morts déjà enregistrés et la violence caractérisée par ces manifestations qui prennent de l'ampleur ;
- ✚ La LDGL salue le travail de la police et de l'armée dans la sécurisation des manifestations et condamne néanmoins les actes de violences de certains policiers auteurs flagrants des violations des droits de l'homme dans les différentes provinces ;
- ❖ La LDGL exhorte le Gouvernement burundais à :
 - ✚ Rétablir la paix et à garantir le respect des droits de l'Homme consacrés par la Constitution de la République du Burundi et les instruments internationaux qu'il a ratifiés et laisser notamment manifester paisiblement les citoyens opposés à la troisième candidature du président sortant, autant qu'il l'avait fait pour ceux qui sont pour cette candidature;
 - ✚ Mettre fin à la violence dans le travail de certains policiers qui tirent à balle réelle sur les manifestants et/ou laissent les jeunes civils « Imbonerakure » s'interférer dans leur travail et ainsi commettre les violations graves des droits de l'homme et les punir sans réserve et ainsi rompre avec l'impunité pour garantir le droit aux manifestations pacifiques;
 - ✚ Garantir la liberté d'expression, la liberté de presse et le droit à l'information du citoyen burundais et procéder à la réouverture de la Radio Publique Africaine (RPA), libérer la maison de la presse, assurer la sécurité physique des journalistes sous harcèlement par certains policiers, et autoriser toutes les radios privées indépendantes à émettre sur toute l'étendue du territoire national ;
 - ✚ Assurer la sécurité de tous les burundais en vue de rassurer les réfugiés burundais en train de fuir à retourner au Pays et les étudiants et les élèves à regagner les auditoriums et les études sans craintes ;



LDGL Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL)

Secrétariat exécutif : Kigali-Rwanda B.P. 3042 Kigali Tél. : (250) 58 36 86

Courriel : ldglse01@gmail.com Site : www.ldgl.org, Enregistrée en Suisse sous le N.06370/2004, N. Fed. CH-660-1184004-3

- ✚ Permettre un dialogue franc et sincère avec tous les acteurs concernés sur les questions cruciales de l'heure, notamment la légalité ou non de la candidature du Président Pierre Nkurunziza aux élections présidentielles de juin prochain ;
- ✚ Organiser des élections paisibles, transparentes et inclusives dans le respect des accords d'Arusha et de la Constitution, qui rappelle explicitement dans son article 15 que « *le Gouvernement est construit sur la volonté du peuple burundais [...] est responsable devant lui et en respecte les libertés et droits fondamentaux* ».

- ❖ La LDGL recommande à la communauté internationale et les partenaires du Burundi comme le Conseil de sécurité, l'union européenne, l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs(CIRGL) de contraindre les forces politiques, sociales et morales du Burundi à faire table rase de la violence et privilégier le dialogue en vue de sauvegarder la paix, la sécurité et asseoir le respect des droits de l'homme au Burundi.

Fait à Kigali, le 04 mai 2015

**Pour la LDGL
Maître Cyriaque NDAYISENGA
Président**